

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-1581

présenté par
M. Giraud

ARTICLE 54

À la seconde phrase de l'alinéa 67, substituer aux mots :

« le refuser »

les mots :

« refuser une telle communication ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.